

## BAR-TH-125 / Système de ventilation mécanique contrôlée double flux autoréglable ou modulé

### 1. Domaine d'application

- Bâtiments résidentiels existants de plus de 2 ans et **15 ans pour MaPrimeRénov'** (depuis le 01/01/22)
- Travaux soumis à RGE valide à la date d'acceptation du devis (depuis le 01/01/2021)
- **MaPrimeRénov'** :
  - RGE également requis à la date de réalisation des travaux
  - Aide **ouverte uniquement aux personnes physiques** possédant la pleine propriété du bien

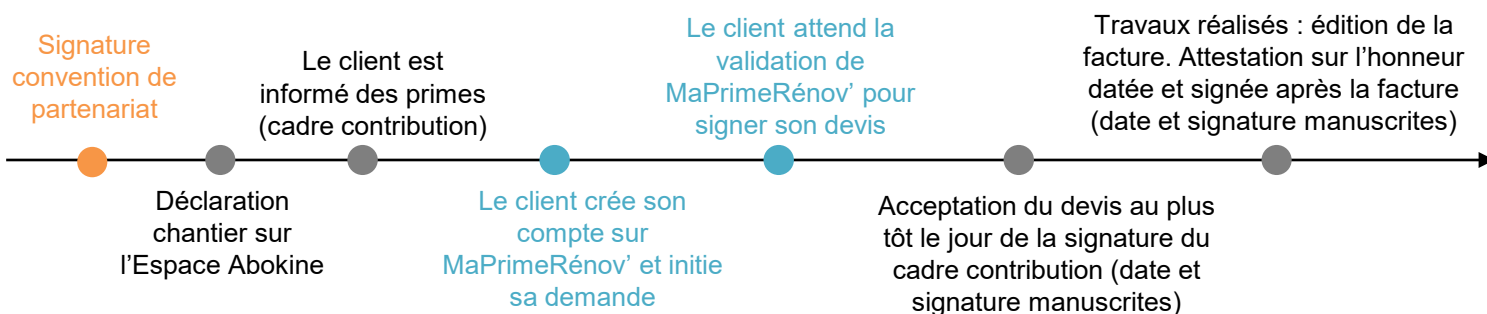
### 2. Critères d'éligibilité

- **Opération soumise à validation préalable du produit posé par Abokine en amont du chantier**
- **Installations individuelles : caisson double flux ou modulé :**
  - >> Système modulé lorsque les bouches d'extraction sont hygroréglables (bouches de la même marque que le caisson)
  - Caisson de ventilation doit être de classe d'efficacité énergétique A ou supérieure
  - Echangeur présente une efficacité thermique mesurée selon la norme **NF EN 13141-7** > à 85% ou est certifié **NF 205**
- **Installations collectives (plusieurs logements desservis) : caisson double flux uniquement :**
  - Echangeur statique est collectif et a une efficacité  $\geq$  à 75 % selon les normes **NF EN 308** ou **NF EN 51-763** ou dispose d'une **certification Eurovent Certified Performance Echangeurs à plaques air-air (AAHE)** ou **Echangeur régénératif (AARE)**

Les opérations de chauffage ne sont pas cumulables entre elles pour un même client et un même bâtiment. Voir le cumul des opérations possible dans notre boîte à outils chauffage sur notre site [www.abokine.com](http://www.abokine.com)

Lors du **1<sup>er</sup> usage d'un produit**, nous fournir la **documentation technique associée avant la réalisation du chantier** pour en vérifier l'éligibilité et ses conditions d'utilisation.

### 3. Rappel de la chronologie du dossier



⚠ Le Cadre Contribution peut être signé dans les 14 jours suivant la date d'engagement de l'opération.

### 4. Paiement de la prime et bonification

- Montant de la prime bonifié sous conditions de ressources
- **Pour justifier des ressources, fournir l'ensemble des avis d'imposition** rattachés à l'adresse du chantier

<b>CEE</b>	<b>Option la + fréquente : « Paiement classique »</b> Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC).	<b>« Abokine paie mon client »</b> Vous ne déduisez pas la prime de la facture.
<b>MaPrime Rénov'</b>	Vous ne déduisez pas MaPrimeRénov' de votre facture.	

### 5. Contrôle du chantier et des documents administratifs

- Opération qui fait l'objet de contrôle aléatoire : vérification de la conformité du chantier et des documents qui constituent le dossier : cadre contribution, devis et facture.
- **Depuis le 01/01/22 : nous transmettre sans délai, par voie postale, les originaux (ni scan ni photocopie) de l'attestation sur l'honneur et du cadre contribution (si format papier choisi). Nos coordonnées : Abokine – Service Archivage – 2 avenue des Jades 44300 Nantes**

**Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et le même bâtiment pendant 17 ans**

Un déménagement, un changement de nom de ma société, une modification de mon SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc. Signalez-le à votre chargé de clientèle !

### Informations sur l'entreprise

- 1 Raison sociale + SIRET + RGE de l'établissement à date de signature devis + coordonnées entreprise
- 2 Si sous-traitance : raison sociale + SIRET

### Informations sur le client

- 3 **Personne physique** : nom + prénom + adresse du bénéficiaire + email (un seul bénéficiaire possible)  
**Personne morale** : raison sociale + nom + prénom + fonction du signataire (**SIRET optionnel**)
- 4 Adresse du chantier  
Si possible, préciser les références cadastrales de l'habitation (parcelle + section)

### Informations sur l'opération

- 5 Intitulé de l'opération : « Mise en place système de ventilation mécanique contrôlée double flux autoréglable ou modulé »
- 6 Faire apparaître le descriptif complet de l'installation : 
  - Dans le cas d'une installation individuelle :**
    - Les marque, modèle, référence et type des bouches d'extraction (salle de bains, cuisine, séjour, etc.)
    - La classe énergétique du caisson de ventilation double flux
    - L'efficacité thermique de l'échangeur mesurée selon la **norme NF EN 13141-7** ou faisant référence à la certification **NF 205** ou équivalent
    - La surface habitable
  - Dans le cas d'une installation collective :**
    - Les marque et référence et efficacité énergétique de l'échangeur statique déterminée selon la **norme NF EN 51-763** ou **NF EN 308**, ou faisant référence à la certification **Eurovent Certified Performance** Echangeurs à plaques air-air (AAHE) ou Echangeur régénératif (AARE) du matériel
    - Le nombre de logement(s) desservi(s)

### Mention de la prime en toutes lettres (obligatoire si déduction de la prime) – Raison sociale – SIREN d'Abokine

- 7 « **Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine - 749843090** » avec le montant associé   
⚠ Notre numéro SIREN doit désormais apparaître dans la mention de prime

### Validation du devis

- 8 Date d'acceptation et signature du client (mentions manuscrites) obligatoires  
>> mentions qui doivent impérativement être apposées de la main du client  
**Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits + tampon de l'entreprise**

MaPrimeRénov' : attendre la validation de l'Anah avant de faire signer le devis

### 1 CHAUFF NANTAIS

10 rue des palmiers 44000 Nantes  
contact@chauff.com  
02 40 41 42 43 / www.site.com  
SIRET n°  
RGE n°

### 2 Travaux réalisés par la société CHAUFF & Co

SIRET n°

### 3 Madame Josiane MICHU

3 allée des passants 44200 Nantes  
Josiane.michu@email.com

### 4 Adresse des travaux :

800 rue des fleurs 44300 Nantes  
Référence cadastrale. Ex : section :  
000 BZ 04 – parcelle 24

5		p.u	Quantité	Total HT
	Mise en place d'un système de ventilation mécanique contrôlée double flux autoréglable ou modulé			
	Fourniture	2500	1	2500

### 6 Installation individuelle / collective :

**Pour le caisson :**  
**Marque :**  
**Modèle :**  
**Référence :**  
**Classe énergétique :**  
**Efficacité thermique de l'échangeur (indiv.) ou efficacité énergétique de l'échangeur statique (collec.) :**

**Pour les bouches d'extraction :**  
**Marque :**  
**Référence :**  
**Pièces concernées :**

Surface habitable (indiv.) ou nb logement(s) desservi(s) (collec.) :

	Main d'œuvre	10	8	800
--	--------------	----	---	-----

### 7 Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine - 749843090 d'un montant de 1000 €

#### 2 possibilités pour le paiement de la prime

Paiement au client par Abokine		Avance de la prime par l'artisan	
Total HT	3300 €	Total HT	3300 €
TVA 20%	660 €	TVA 20%	660 €
Total TTC	3960 €	Total TTC	3960 €
Reste à payer	3960 €	Prime CEE	-1000 €
		Reste à payer	2960 €

### 8 Le 10 avril 2021

bon pour accord



La signature et le bon pour accord ne sont demandés que pour le devis.

MaPrimeRénov' : attendre la validation de l'Anah avant de faire signer le devis.